

## **Infos et coordonnées**

### **Permanence de l'architecte conseil**

Pour s'assurer de la bonne insertion des projets afin qu'ils contribuent à mettre en valeur le paysage et l'architecture propre à son identité, la commune de Montmorency a sollicité le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Val d'Oise (CAUE) pour mettre en place une permanence d'un architecte conseil.

Sur rendez vous, le 3e mardi de chaque mois entre 9h45 et 13h dans les locaux des services techniques, 1 rue Rey de Foresta

Pour prendre rendez-vous :

**Tél. :** 01 39 34 98 09

**Mail :** [stechniques@ville-montmorency.fr](mailto:stechniques@ville-montmorency.fr)

### **Consultation du cadastre**

Pour obtenir des renseignements cadastraux (références cadastrales, propriétaire, plan de situation, superficie d'un terrain...), consultez le site du service du cadastre : [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr) ou rendez-vous au

### **Centre des impôts**

2 avenue Bernard Hirsch - Cergy

**Tél. :** 01 30 75 72 00

### **Horaires d'ouverture :**

- Du Lundi au Vendredi : de 08h45 à 12h15
- Uniquement sur rendez-vous les Lundi, Mardi, Vendredi de 13h30 à 16h00

### **Architecte des Bâtiments de France**

Tout projet situé dans le périmètre de protection des Monuments Historiques (Orangerie, Musée Jean-Jacques Rousseau, La Collégiale, le Donjon) est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Cela nécessite le dépôt d'un exemplaire du dossier de demande supplémentaire.

Cette consultation est faite par la mairie lors de l'instruction de votre demande et engendre une majoration du délai d'instruction de votre demande.

Préfecture du Val d'Oise

CS20105

5, avenue Bernard Hirsch

95010 Cergy-Pontoise Cedex

**Tél. :** 01 30 32 08 44

**Mail :** [sdap.val-doise@culture.gouv.fr](mailto:sdap.val-doise@culture.gouv.fr)

### **Communauté d'Agglomération de la Plaine Vallée Forêt de Montmorency (CAPV)**

Tout dossier ou tout complément de dossier doit être déposé en mairie, néanmoins l'instruction des permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir est assurée par la Communauté

d'Agglomération de la Plaine Vallée.

Madame Emilie Dawiec  
1 rue de l'Égalité - CS 10042  
95233 Soisy-Sous-Montmorency  
**Tél.** : 01 30 10 91 61  
**Mail** : [contact@agglo-plainevallee.fr](mailto:contact@agglo-plainevallee.fr)  
[www.agglo-plainevallee.fr](http://www.agglo-plainevallee.fr)

#### **Horaires d'ouverture :**

- lundi au mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

#### **Médiateur de l'Énergie**

Pour résoudre un litige avec un fournisseur d'énergie (électricité ou gaz), consultez le site [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr).

Le médiateur de l'énergie est un organisme gratuit et d'ordre public qui s'engage pour les droits des particuliers et des consommateurs. Vous pouvez effectuer une demande en ligne ou par téléphone. Les contrats énergies en France sont sans engagement. Vous pouvez à tout moment [passer par un comparateur énergie](#) pour changer d'offre.

Tél. : 0 800 112 212

Mail : [infoconso@energie-mediateur.fr](mailto:infoconso@energie-mediateur.fr)

Infos pratiques

#### **Horaires d'ouverture des services techniques :**

- Mardi de 8h30 à 12h30
- Jeudi de 14h à 17h

Contact

#### **Contactez les Services Techniques**

**Tél.** : 01 39 34 98 10

**Fax** : 01 39 64 16 09

**Mail** : [urbanisme@ville-montmorency.fr](mailto:urbanisme@ville-montmorency.fr)

Liens utiles

[Les servitudes qui s'appliquent à votre terrain](#)

[Avant tout ouvrage, consultez le règlement du PLU](#)